

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 5 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
POUR L'ANNEE 2015 DE
MAS EPAIGNES – 270022668

Le Directeur Général de l'ARS de Haute-Normandie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014- 1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total des dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 14 mars 2013 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;
- VU l'arrêté en date du 29/12/2009 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAS EPAIGNES (270022668) sise 27260 EPAIGNES et gérée par l'entité dénommée ASS DU FOYER DU GRAND LIEU (270024854) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS EPAIGNES ASS LE GRAND LIEU (270022668) pour l'exercice 2015 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 23/06/2015, par la délégation territoriale de l'EURE
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 03/07/2015 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 08/07/2015.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée MAS EPAIGNES (270022668) sont autorisées comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Groupe 1 <i>Dont CNR</i>	474 290,00	Groupe 1 <i>Dont CNR</i>	2 885 170,00 €
Groupe 2 <i>Dont CNR</i>	1 865 904,00 €	Groupe 2	225 509,00 €
Groupe 3 <i>Dont CNR</i>	654 927,00 €	Groupe 3	93 206,00 €
Reprise de résultat antérieur	208 764,00 €	Reprise de résultat antérieur	
Total	3 203 885,00 €	Total	3 203 885,00 €

ARTICLE 2 : Pour l'exercice budgétaire 2015, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS EPAIGNES (270022668) est fixée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Modalités d'accueil	Prix de journée en euros
Internat	229.44
Semi-internat	223.96
Externat	
Autres 1	
Autres 2	
Autres 3	

ARTICLE 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 2, place de l'Edit de Nantes, BP 18 529, 44185 NANTES CEDEX 4 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Eure.

ARTICLE 5: Le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASS DU FOYER DU GRAND LIEU» (270024854) et à la structure dénommée MAS EPAIGNES (270022668).

FAIT A EVREUX,

LE 20 JUIL. 2015

Le directeur général



Amaury de SAINT-QUENTIN